



PAYS DE LORIENT ÉCHECS

Open des 100 ans du PLL

Règlement

Article 1 : L'échiquier Hennebontais FLH organise un open d'Échecs le samedi 30 mai 2026

Il est ouvert à tous les licenciés A ou B à jour de leur licence au 29/05/2026

Le nombre de joueurs est limité à 140 (dans l'ordre chronologique des inscriptions)

Il est scindé en deux tournois :

1°) un tournoi « jeunes » (U 16 inclus) homologué non FIDE sous le n°

Lors de l'inscription, chaque jeune a l'option de choisir son tournoi. L'arbitre principal peut également de son propre chef inscrire un jeune initialement inscrit dans le tournoi « jeunes », dans le tournoi principal (homologué Fide).

2°) un tournoi « toutes catégories » homologué FIDE sous le n°

Article 2 : Les règles du Jeu sont celles de la FIDE et de la FFE. Les appariements se font au système suisse intégral

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs présents, inscrits au plus tard le 19/05/2026 à 20 Heures et ayant réglé leur inscription.

L'article A 5 s'applique pour les deux tournois. Il est également ici précisé que, dans le tournoi FFE (tournoi jeunes), une partie sera réputée perdue après 3 coups illégaux constatés par l'arbitre (article 2.2.2 du règlement R O3 (compétitions homologuées)).

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes 2 x 15 minutes + incrément de 3" / coup

Article 4 : Horaires

Le pointage a lieu de 9h à 9h30. Début de la première ronde : 10 h 00

Les horaires sont (à titre indicatif) :

Matin
10h
10h40
11h20

Après midi
13h30
14h20
15h10
16h00

Remise des prix 17h15 (à titre indicatif)

Article 5 : Droits d'inscription

Tous les joueurs doivent être licenciés A ou B auprès de la FFE et être inscrits au plus tard le 29/05/2026 à 20 heures

Exclusivement via le site Hello Asso – « Echiquier Hennebontais »

Les droits d'inscriptions sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes.

Les inscriptions seront closes dès que le seuil des 140 participants sera atteint

Article 6 : Prix – Attributions des prix selon les catégories :

- Tournoi « Principal » (homologue FIDE) :

Classement « scratch » toutes catégories :

1^{er} place : 100 euros – 2^{ème} place : 50 euros - 3^{ème} place : 30 euros

Classement vétéran 1^{er} place : 30 euros

Classement - 1800 ELO 1^{ère} place : 30 euros

Classement – 1600 ELO 1^{ère} place : 30 euros

Classement « Non Classé » : 1^{ère} place » : 30 euros

Classement « joueuses féminines » : 1^{ère} place : 30 euros

Ces prix ne sont pas cumulables

Les valeurs de ces prix seront respectées dans la mesure où les comptes du tournoi sont à minima à l'équilibre. Dans le cas contraire, ils seront calculés de telle sorte que les comptes du tournoi ne soient pas déficitaires.

- Tournoi « Jeunes » (homologué FFE) :

Les prix seront délivrés sous forme de lots

Les systèmes de départages adoptés sont :

Tournoi jeunes : Buchholz tronqué, Buchholz et cumulatif

Tournoi principal : Buchholz tronqué, cumulatif et performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel Sharly Chess (recommandations de la Fide postérieures à 2023).

Article 7 : Arbitrage

L'arbitre principal du Tournoi est Monsieur Sammy PLAT (Arbitre Elite 1)

Il sera secondé par Pierre POTIER (AFC)

La participation au tournoi impose l'acceptation du présent règlement.

Article 8 : Localisation.

Le tournoi se déroule : Salon d'honneur de la Mairie de Lorient – Place de l'Hôtel de Ville.

Article 9 : Appariement – Absences et forfaits

Les appariements se font au système Suisse en utilisant le logiciel Sharly Chess

Si un joueur ou une joueuse ne peut être présent à la ronde 1, il/elle peut être apparié-e à la ronde 2 sous réserve d'avoir prévenu l'arbitre et l'organisateur au préalable.

Les joueurs doivent avertir l'arbitre et l'organisateur de leur absence à une ronde si celle-ci est prévisible. En cas d'imprévu, contacter l'organisateur (Pierre Potier au 0683025533)

Dans le cas contraire, tout retard de plus de 5 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement, en cas de circonstance exceptionnelle.

En cas de deux forfaits consécutifs ou non le joueur ou la joueuse sera considéré comme ayant abandonné le tournoi.

Article 10 : Déroulement :

La licence B est suffisante pour toutes les catégories.

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition.

Seuls les arbitres et l'organisateur seront autorisés à circuler dans la salle après le lancement de chaque ronde, sauf problème médical urgent ou cas de force majeure.

Les joueurs qui terminent leur partie font enregistrer le résultat à la table d'arbitrage ou auprès d'un arbitre. Ils devront ensuite quitter la zone de jeu après avoir rangé les pièces sur l'échiquier. Aucune analyse ne peut avoir lieu dans la zone de jeu.

A la fin de chaque ronde, les résultats seront affichés ou projetés. Il appartient aux joueurs de vérifier l'enregistrement correct de leur score et d'en demander la correction en cas d'erreur.

Aucune correction ne sera effectuée avant la fin de la compétition si deux rondes ont eu lieu entre l'erreur d'enregistrement et la ronde en cours. La rectification se fera alors à l'issue de la dernière ronde, pour le calcul des ELO lors de la transmission à la FFE.

Article 11 : Droit à l'Image

En inscrivant les enfants les parents autorisent l'Echiquier Hennebontais FLH à publier dans le cadre du site WEB ou de journaux, des articles photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation concerne également les joueurs majeurs.

Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le club et l'organisateur ne peuvent être tenus de responsables de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation, ni de leur publication ou utilisation.

Les photos dans la salle ne seront autorisées que pendant les 10 premières minutes de la ronde 1.

Article 12 : Encadrement des mineurs

Les accompagnants de façon générale sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition, idem pour les accompagnants. La responsabilité de l'organisateur se limite au temps de chaque partie.

Article 13 : Rappels

Un comportement et une tenue correcte sont de rigueur.

Les joueurs s'engagent à respecter la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical (et sauf circonstance exceptionnelle en ayant prévenu préalablement l'organisateur et l'arbitre principal libre de l'accepter ou pas). L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant chaque partie. Idem pour les montres (de tout type, même non connectées) et lunettes connectées. Il est également conseillé de désactiver les alarmes. Le non-respect de ces règles entraîne systématiquement la perte de la partie.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu (lieu où se déroule les parties).

Article 14 : Contrôle Anti Dopage

En application du Code du Sport, toute inscription dans ce tournoi vaut acceptation d'un contrôle Anti Dopage, s'il est demandé.